



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Le sept juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, M. Mikael MAHAGNE.

Absents: M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Patrice LE PADELLEC,

Procuration : M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON

Secrétaire de séance : M. Anthony LUCAS

Objet : Acquisition au village de Bourron - BAUD.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que M. et Mme Franck GUILLEY sollicitent l'acquisition d'une portion de 50 m² du domaine public située entre les deux parcelles ZO-96 et ZO-51.

Madame le Maire précise que par délibération en date du 02 décembre 2021, le Conseil Municipal ayant constaté la désaffectation du domaine public et le déclassement du domaine public de cette portion d'environ 50 m², il est donc désormais possible de la céder à M. et Mme Franck GUILLEY.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de céder cette portion du domaine public d'environ 50 m² et signale qu'elle a consulté pour avis, le service des domaines à la Direction des Services Fiscaux qui a fixé un prix de cession de 0,60 € / m².

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de vendre la portion d'environ 50 m² issue du domaine public après désaffectation et déclassement, à M. et Mme Franck GUILLEY demeurant 36 rue de Floranges 56330 PLUVIGNER au prix de 0,60 € / m².

Décide que les frais d'actes et de bornage seront à la charge du demandeur.

Autorise le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les actes notariés à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Le Maire,



Pascale GILLET